

Mise en ligne : 15 avril 2021.
Dernière modification : 16 décembre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DU SÉNÉGAL,
Marseille, Ziguinchor
Création des Comptoirs Pichot & Renneçon
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Pichot_&_Rennecon-Marseille.pdf

S.A., 1926.



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
COMPAGNIE DU SÉNÉGAL
Société anonyme
au capital de 3.000.000 de francs
divisé en 30.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel du Sénégal*
du 28 septembre 1929

Statuts déposés aux minutes de M^e A. Malauzat, notaire à Marseille, par acte du 24 décembre 1925. Assemblées constitutives des 24 décembre 1925 et 6 janvier 1926.

Le capital initial de la société, qui était de 1.000.000 de francs, a été porté à 3.000.000 de francs par délibération des assemblées générales extraordinaires des 16 et 17 novembre et 7 décembre 1926.

Siège social : Ziguinchor, Casamance (Sénégal) — Siège administratif : 16, rue Beauvau, Marseille

ACTION DE CENT FRANCS

AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Richoux

Un administrateur ou par délégation du conseil : ?

Ziguinchor, le 22 octobre 1929

P. Forveille, imprimeur de titres Paris-Rodez

RÉPONSES À NOS LECTEURS

(*Le Petit Marseillais*, 17 juillet 1928)

À nos lecteurs. — C'est par erreur que nous avons répondu qu'il n'existait pas de « Compagnie du Sénégal ». Cette erreur vient sans doute de ce que cette compagnie date seulement de 1925. Son siège administratif est situé 16, rue Beauvau, Marseille et son siège social à Ziguinchor, Casamance (Sénégal).

AEC 1931 (notice n° 189) Cie du Sénégal (C.D.S.)

Siège : rue du capitaine Javelier, ZIGUINCHOR (Casamance, Sénégal).

Siège admin. : 16, rue Beauvau, Marseille.

Capital. — S.A. fondée le 6 janvier 1926, 3 millions de fr. en 30.000 actions de 100 fr. libérées dont 10.000 d'apport. — Parts de fondateurs : 500.

Dividendes : 1926, actions 40 fr., parts 17 fr. 80 ; 1927, actions 40 fr., parts 2 fr. 29.

Objet. — Commerce d'import. et d'export. au Sénégal (toutes affaires en Europe sont traitées par les Comptoirs Pichot & Renneçon, 16, rue Beauvau, Marseille).

Exp. — Tous produits du Sénégal : arachide, palmistes, cire, caoutchouc, cuirs, etc.

Imp. — Tous produits manufacturés.

Factoreries. — Sénégal : Balandine, Kolda, Sedhiou, Djibidione.

Conseil. — MM. Camille Pichot, présid. et admin.-délégué ; Paul Renneçon, admin.-délégué ; Jean Rainaud, Jean Estager, Paul Blanc.
